



FERMETURE DU JARDIN D'ENFANTS COMMUNAL

Arzier-Le Muids, janvier 2025

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, notre jardin d'enfants communal a été une structure essentielle et chaleureusement soutenue par la communauté pour répondre à un manque de place en accueil préscolaire. Elle a permis à de nombreux enfants de bénéficier d'un cadre éducatif et stimulant. Grâce au travail dévoué et aux compétences exceptionnelles des différentes personnes qui se sont succédé à la direction de cet espace, les enfants ont profité d'un environnement enrichissant, propice à leur épanouissement et à leur apprentissage.

Cependant, des changements significatifs dans la fréquentation et les conditions économiques nous amènent à devoir prendre une décision difficile. Cela fait maintenant plusieurs années que cette structure n'est plus autofinancée. Depuis plus d'un an et demi, le nombre d'enfants en âge préscolaire fréquentant le jardin d'enfants est insuffisant pour couvrir les charges. Afin de maintenir son fonctionnement, nous avons temporairement accueilli des élèves de 1P et 2P, bien que l'objectif principal de cette structure restait d'offrir un accueil préscolaire uniquement.

Toutefois, cette solution ne pouvait être que transitoire. En effet, l'organisation et la responsabilité de l'accueil parascolaire ont été confiées à l'AISGE (Association scolaire de Genolier et environs), tout comme pour l'accueil préscolaire. De ce fait, il apparaît évident, si nous sommes membres de cette Association, de laisser à cette dernière la charge de gérer ces accueils.

Nous tenons à souligner notre immense reconnaissance envers Madame Zwygart. Par ses compétences, son professionnalisme et son dévouement, elle a su faire vivre cet espace avec passion et bienveillance. Son engagement a grandement contribué à faire de cette structure un lieu de confiance et d'apprentissage pour nos enfants.

C'est donc avec un profond regret que nous devons annoncer la fermeture définitive du jardin d'enfants communal à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Nous remercions sincèrement toutes les familles qui ont fait confiance à cette structure au fil des ans et espérons que vous comprendrez la nécessité de cette décision, malgré son caractère douloureux.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou préoccupation à ce sujet et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité

COMMUNE
D'ARZIER
-
LE
MUIDS